

## Carte de resident/separation pasc

-----  
Par Valyvaly

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car je suis dans la démarche de prendre une décision sur ma situation actuelle.

En effet, étudiante étrangère (en cours de validation d'un diplôme BAC+5 cursus d'expertise comptable), j'ai rencontré depuis 2006 mon conjoint de nationalité française.

Après 4 ans de vie commune, nous nous sommes pacsés en 2010 et par la suite, j'ai effectué un changement de statut d'étudiant à un titre de séjour vie privée vie familiale.

Je suis en CDI dans une entreprise depuis 5 mois.

J'ai fait la demande de la carte de résident au mois d'octobre 2012 mais l'administration a reporté ma demande à l'année prochaine (car il faudrait le faire au renouvellement du 4 eme titre de séjour actuel).

Ma situation amoureuse s'effrite et cela depuis maintenant deux ans.

J'ai décidé de prendre mon appartement afin de me reconstruire. Mais une question se pose sur l'impact que pourrait avoir ma décision de quitter le foyer conjugal sur ma démarche de carte de résident l'année prochaine.

Seriez-vous dans la mesure de m'aider au niveau juridique (conseil) s'il vous plait?

Pourrais-je avoir mon changement de statut c'est-à-dire de vie privée vie familiale à carte de résident par mon travail en CDI ? Ou l'administration préfectorale va t-elle me retirer mon titre de séjour actuel du fait de la séparation d'avec mon conjoint?

Merci d'avance pour vos conseils et aide

Bonne journée

Cordialement

-----  
Par Nicole29

Bonjour,

Vous aviez pût changer votre situation car vous vous êtes pacsés, et donc de ce fait, si vous n'êtes plus avec votre conjoint, votre carte VPF n'aura plus lieu d'être... Sauf bien sûr, si votre conjoint vous a trompé ou autre situation... Dans ce cas, il faudra fournir des preuves à la Préfecture.

-----  
Par Valyvaly

Bonjour Nicole 29,

Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour me répondre.

Bonne journée à vous

Bein cordialement